

DÎME D'ÉVANGÉLISATION



EGLISES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR
FACSA DU NORD DE LA FRANCE

Association culturelle (Loi 1901)

*En ce jour, on nomma des hommes ayant la surveillance des salles qui servaient de magasins pour les prélèvements, les prémices et les dîmes, et on les chargea d'y recueillir, du territoire des villes, les parts assignées par la loi aux prêtres et aux lévites, car Juda se réjouissait de ce que les prêtres et les lévites étaient à leur poste. **Néhémie 12.44***

VOTRE DÎME D'ÉVANGÉLISATION DU MOIS DE MARS

*Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
FACSA*

*La législation sur les cultuelles (Loi 1905) impose
de séparer les actions d'évangélisation du culte.*

*C'est pourquoi, afin d'aider la Fédération
à accomplir sa mission d'évangélisation,
nous vous proposons
de verser une dîme sur la FACSA (Loi 1901).*

*Merci
pour votre fidélité*